Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		25
Nombre de conseillers absents :		2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		2
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 10 avril 2026	
Date d'affichage	: 10 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, HUET Edith, LE GALL Pascal, BRIER Sandrine, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GUEVELOU Laurent, LE BALCH Élise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, GEFFROY Séverine, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : LE MIGNOT Daniel, TROGOFF Olivier

Procurations : LE MIGNOT Daniel à HERVÉ Gildas, TROGOFF Olivier à BONIZEC Christel

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/42

Institutions et vie politique
Élection des représentants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Une commune ou un EPCI peut constituer, en début ou en cours de mandat, une ou plusieurs commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé, dès lors que le champ de compétence de chaque commission est clairement défini.

Ces commissions sont chargées, aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT de choisir les titulaires des marchés publics passées selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieur aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n°2 du code de la commande publique (CCP).

Pour la commune de Bégard, il est proposé de créer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

En application de l'article L 1411-5 du CGCT, auquel l'article L 1414-2 renvoie, dans les communes de 3500 habitants et plus, elle se compose de la façon suivante : l'autorité habilitée à signer le marché (qui peut-être le maire ou un élu ayant reçu délégation pour signer le marché ou son représentant (Président de la CAO) et 5 membres du conseil municipal + 5 suppléants.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB42-DE

Les membres titulaires de la CAO sont élus au sein de la collectivité à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

L'élection de membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec,

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

DÉCIDE de procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin public.

A la suite de l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

La liste de Monsieur Gildas HERVÉ obtient 4 sièges et la liste de Monsieur Vincent CLECH obtient 1 siège.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste de Monsieur Gildas HERVÉ

Sont candidats au poste de titulaire :

1- KERTUDO Maryline
2- PICART Olivier
3- TOUDIC Marie-Evelyne
4- BRIER Sandrine

Sont candidats au poste de suppléants :

1- LE MIGNOT Daniel
2- L'HOSTIS Florence
3- GUEVELOU Laurent
4- MARTIN Sébastien

Liste de Monsieur Vincent CLECH

Est candidat au poste de titulaire

1- CLECH Vincent

Est candidat au poste de suppléant :

1- BICZO Sylviane

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB42-DE

Suite au vote à main levée,

La liste de Monsieur Gildas HERVÉ obtient 21 voix et la liste de Monsieur Vincent CLECH obtient 6 voix.

Sont ainsi déclarés élus,

PRÉSIDENT : Le Maire, Monsieur Gildas HERVÉ

ou son représentant : Madame Sandrine BRIAND

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KERTUDO Maryline	LE MIGNOT Daniel
PICART Olivier	L'HOSTIS Florence
TOUDIC Marie-Evelyne	GUEVELOU Laurent
BRIER Sandrine	MARTIN Sébastien
CLECH Vincent	BICZO Sylviane

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB42-DE